

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	23	03	06

Séance du 5 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 28 novembre 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - YILDIRIM -FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.
 MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA - MILIOTO.
 PROCURATIONS : Mmes IDIZ - MANGIONE - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL - RUSSELLO - PIESTA.
 ABSENTS : Mmes CHEBLI - KHOUMRI - M. ELHADI.

05 - Vote de crédits au compte 65748 : subventions

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Pour permettre le versement des subventions aux associations jusqu'au vote du budget primitif, il y a lieu de voter les crédits nécessaires au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Les crédits votés sont prévisionnels et ne peuvent faire l'objet d'un mandatement qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution (délibération spécifique).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

Décide de fixer le montant des crédits votés à 173 000 €.

Ces crédits se répartissent comme suit :

Fonction 020 : 2.600 € - Administration générale,
 Fonction 311 : 8 000 €- activités artistiques, actions et manifestations culturelles,
 Fonction 326 : 2.400 € - Manifestations sportives,
 Fonction 338 : 135.000 € - Autres activités pour les jeunes.
 Fonction 424 : 25.000 € - Personnes en difficulté.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
 Laurent KLEINHENTZ